

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1891.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1890, s'élève à fr.	99,963,209 08
Le projet de Budget de 1891, tel qu'il est actuellement établi, est de	99,387,124 08
	<hr/>
Soit une différence en moins de fr.	578,083 »

résultant des modifications proposées aux articles 7, 9, 14, 21 et 24, et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 7. — *Dette à 3 1/2 %^o, 2^e série.*

Crédit voté pour 1890 fr.	33,312,878 84
Crédit demandé pour 1891	33,376,392 84
	<hr/>
En plus pour 1891. fr.	63,714 »

Cette somme de 63,714 francs représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 1,722,000 francs en obligations 3 1/2 %^o, 2^e série, émis pour règlement du prix de construction de chemins de fer, en exécution des lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires pendant l'année.*

Aucune allocation n'est actuellement proposée pour cet objet; mais il y aura lieu, ultérieurement, de demander un crédit pour couvrir soit les intérêts de Bons du Trésor, soit les frais des capitaux dont l'émission pourrait être reconnue nécessaire.

Un crédit de 800,000 francs a été voté de ce chef pour 1890.

ART. 14. — *Annuité à servir pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit voté pour 1890 fr.	15,300 »
Crédit demandé pour 1891.	15,700 »
	<hr/>
En plus pour 1891. fr.	400 »

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1890	fr.	10,444,997	»
Crédit demandé pour 1891.		10,582,798	»
		<hr/>	
En plus pour 1891.	fr.	137,801	»

Cette augmentation résulte de la balance entre les différences en plus et les différences en moins prévues pour les diverses natures de pensions pendant l'année 1891.

Les différences en plus portent sur les pensions des Départements ci-après :

Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	fr.	80,000	»
Intérieur et Instruction publique		34,000	»
Agriculture, Industrie et Travaux publics.		40,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	154,000	»

Les différences en moins réunies étant de

		16,199	»
--	--	--------	---

il reste en dernière analyse un accroissement de

	fr.	137,801	»
--	-----	---------	---

Les augmentations s'expliquent par la progression des admissions à la retraite, qui est continue depuis plusieurs années, tout au moins pour le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

ART. 24. — *Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1890	fr.	1,503,000	»
Crédit demandé pour 1891.		1,523,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1891.	fr.	20,000	»

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement progressif du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor; elle est contre-balancée au Budget des Voies et Moyens.

RÉCAPITULATION.

		Augmentation.	Diminution.
ARTICLE 7	fr.	63,714	»
— 9		»	800,000
— 14		400	»
— 21		137,801	»
— 24		20,000	»
		<hr/>	
	Fr.	221,915	»
		<hr/>	

Soit une diminution de fr. 578,085

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre francs, huit centimes (fr. 99,587,124 08), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1890.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				
	CHAPITRE I^{er}.	INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dette à 2 ½ %	5,498,990 78	°	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	°	°	°	80,598 14
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Relevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	°	°	°	123,386 24
4	Rachat des droits de fanal	°	°	°	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dette à 3 %	15,595,770 °	1,039,718 °	16,635,488 °	16,635,488 °
6	Dette à 3 ½ % (1 ^{re} série)	4,831,372 87	276,078 45	5,107,451 32	5,107,451 32
7	— (2 ^e série)	51,761,641 88	1,814,950 96	53,576,592 84	53,576,592 84
8	— (3 ^e série)	6,930,000 °	398,000 °	7,328,000 °	7,328,000 °
	TOTAUXfr.	64,617,775 53	3,526,747 41	68,144,522 94	
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (Pour mémoire)			°	°
	A REPORTERfr.			68,369,671 34	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	68,369,671 34	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
15	Vingt et unième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	15,700 »	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,591,169 »		80,618,526 08
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 »	8,471,857 »	
16	Loyer provisoire du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1891 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	500,000 »	
10	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 »		134,500 »
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	7,500 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	80,618,526 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	80,618,526 08
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 •	} 16,286,798 •
21	Pensions diverses.	10,582,798 •	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,040,000 •	
23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,520,000 •	1,520,000 •	} 2,482,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •	3,000 •	
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	0,000 •	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	90,387,124 08

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1890.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(50)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1891.

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE 1 ^{re} SECTION.		INTERETS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement	Total par dette.
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1891 et au 1 ^{er} janvier 1892)		
2	•	5,408,990 78	•	5,408,990 78
Arrangés de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1891)		•	•	•
2 ^{me} SECTION				
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention		
4	•	•	•	•
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité		•	•	•
3 ^{me} SECTION.				
<i>Dettes contractées depuis 1830</i>				
§ 1 ^{er} Intérêts et amortissement.				
Dette à 3 %, d'un capital nominal de 519,859,000 francs provenant 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour, 2 ^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois, 3 ^o de l'emprunt de 153,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois.				
5	a.	15,505,770	•	10,055,488
	b.	•	1,059,718	•
Dotation de l'amortissement 20 c ^o % de ce capital (mêmes semestres). Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) d'un capital nominal de 158,059,225 francs, provenant 1 ^o de l'exécution de la loi du 26 août 1881, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886				
6	a.	4,851,572 87	•	5,107,451 52
	b.	•	276,078 45	•
Dotation de l'amortissement 20 c ^o % de ce capital (mêmes semestres). Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 907,475,482 22 provenant 1 ^o du capital de fr. 882,594,082 22 fixe, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 7,881,400 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3 ^o d'un capital de 17,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 15 juin 1888				
7	a.	51,761,641 88	•	53,570,502 84
	b.	•	1,814,950 96	•
Dotation de l'amortissement 20 c ^o % de ce capital (mêmes semestres). Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) d'un capital de 198,000,000 de francs, provenant : 1 ^o du capital de 165,000,000 de francs fixe, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 33,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 15 juin 1888				
8	a.	6,950,000	•	7,526,000
	b.	•	596,000	•
Dotation de l'amortissement : 20 c ^o % de ce capital (mêmes semestres).				
TOTAUX.		64,617,775 55	3,526,747 41	68,144,522 94
9	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année (pour mémoire)		
				A REPORTERfr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
5,498,900 78	5,408,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,386 24	125,386 24	•	•	125,386 24	122,257 89	
21,104 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,970 48	
16,655,488 •	16,655,488 •	•	•	16,655,488 •	16,635,488 •	
5,107,451 32	5,107,451 32	•	•	5,107,451 32	5,065,240 58	
55,576,592 84	55,512,878 84	63,714 •	•	55,451,516 04	52,802,516 05	
7,526,000 •	7,526,000 •	•	•	7,526,000 •	6,105,000 •	
•	800,000 •	•	800,000 •	500,000 •	548,976 96	
68,569,671 54	69,105,957 54	63,714 •	800,000 •	68,724,594 54	66,879,858 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
§ 2. Annuités diverses.			
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1891 et au 1 ^{er} janvier 1892.)	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	•	Vingt et unième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15.600.000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,591,169
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)	3,080,608
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1891. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
§ 3. Autres charges.			
17	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1890 au 12 avril 1891.)	
18	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
CHAPITRE 1 ^{er}			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
68,569,671 54	69,105,957 54	65,714 »	800,000 »	68,724,594 54	66,879,838 06	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,350 »	672,350 »	»	»	672,350 »	672,350 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
15,700 »	15,500 »	400 »	»	15,500 »	15,250 »	
8,471,837 »	8,471,857 »	»	»	8,471,857 »	8,471,837 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
500,000 »	500,000 »	»	»	400,000 »	488,314 22	Annexe n° 1.
134,500 »	134,500 »	»	»	134,500 »	60,552 26	
80,618,326 08	81,354,212 08	64,114 »	800,000 »	80,962,649 28	79,042,409 88	
DIMINUTION. . . fr.		735,886 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 576 °
	b.	— civiles 1,951 °
	c.	— de l'ordre de Léopold 51,000 °
	d.	Marine. — Pensions militaires 19,291 °
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 °
	f.	— du Département de la Justice 765,000 °
	g.	— — — (ecclésiastiques) 470,000 °
21	h.	— — des Affaires Étrangères. 80,000 °
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 654,000 °
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000 °
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,200,000 °
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000 °
	m.	— — — (civiles) 155,000 °
	n.	— — des Finances. 2,257,000 °
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 °
22	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,320,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 °
25	»	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	»	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 10 décembre 1851 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,200,000	5,200,000	•	•	5,300,000	2,060,100	
10,582,798	10,444,997	137,801	•	10,444,997	10,074,280 14	Annexes n° 2 à 4.
1,940,000	1,940,000	•	•	1,940,000	1,555,224 87	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{6}$ et de $\frac{2}{3}$.
564,000	564,000	•	•	564,000	564,000	
16,286,798	16,148,997	137,801	•	16,248,997	15,151,614 01	
AUGMENTATION . . .		137,801 •				

1,325,000	1,505,000	20,000	•	1,505,000	1,503,546 52
9,000	9,000	•	•	9,000	8,317 08
1,150,000	1,150,000	•	•	1,150,000	1,101,780 11
2,482,000	2,462,000	20,000	•	2,462,000	2,413,443 71
AUGMENTATION . . .		20,000 •			

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>Récapitulation.</p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
<p>TOTAUX. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,618,526 08	81,554,212 08	»	735,886 »	80,962,649 28	79,042,409 88	
16,286,798 »	16,148,997 »	137,801 »	»	16,248,997 »	15,151,614 01	
2,482,000 »	2,462,000 »	20,000 »	»	2,462,000 »	2,413,445 71	
99,387,124 08	99,965,209 08	157,801 »	735,886 »	99,673,646 28	96,607,467 60	
DIMINUTION. . . fr.		578,085 »				

(6)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1891.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1883 à 1888.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1890 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1891.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1889, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1890.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1889.

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854
et de lois subséquentes, pendant les années 1883 à 1888.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.
la Flandre occidentale.	(¹)					
CREMIN { l'Entre-Sambre-et-Meuse	128,569 50	132,556 07	141,180 71	142,941 44	141,907 99	138,514 22
DE FER DE { Tongres à Bilsen.	(²)					
{ — à Ans	(¹)					
{ Maeseyck	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »
TOTAUX fr.	478,569 50	482,556 07	491,180 71	492,941 44	491,907 99	488,514 22

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1873 à 1887 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 297,957 10 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1890.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1891.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	576	"	288
— civiles	"	3,756	"	1,931	"	1,825
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	31,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	23,291	"	19,291	"	4,000
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	86	"	"	"	80
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	703,000	"	703,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	470,000	"	470,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	620,000	"	654,000	"	34,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	360,000	"	400,000	"	40,000	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,120,000	"	1,200,000	"	80,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,553,000	"	4,553,000	"	"	"
— — — (civiles)	143,000	"	133,000	"	"	10,000
— — des Finances	2,237,000	"	2,237,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX fr.	10,417,000	27,907	10,561,000	21,798	154,000	16,199
	fr. 10,444,097		fr. 10,582,798		en plus fr. 137,801	

TABLEAU N° 5.

EXERCICE 1889. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	MOUVEMENT pendant l'année 1889.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	MOUVEMENT pendant l'année 1889.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830.	2	•	•	2	576	•	•
Civiques	7	•	1	6	2,296	•	305
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	2	•	2	•	355	•	555
Militaires	5,058	244	217	5,065	4,452,181	585,069	545,818
Ordre de Léopold	174	•	18	156	17,400	•	1,800
Marine (militaires de la)	16	•	1	15	25,291	•	4,000
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	1	•	1	•	86	•	86
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	24	1	4	21	67,185	7,500	9,724
— de la Justice	271	10	29	261	721,118	50,142	110,762
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	299	43	51	311	620,347	89,775	55,885
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	901	115	80	934	1,045,925	185,477	112,455
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	199	52	19	212	575,554	47,213	24,855
— de la Guerre.	50	10	9	51	120,717	22,342	24,650
— des Finances.	1,702	111	155	1,658	2,105,597	214,816	225,804
— de la Cour des Comptes	2	2	2	2	8,922	2,080	9,450
Pensions ecclésiastiques	456	47	62	441	463,265	48,956	66,862
Pensions des veuves de l'ancienne caisse de retraite.	50	•	9	41	28,731	•	5,743
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,447	172	75	1,544	1,555,670	185,050	84,558
TOTAUX.	8,641	794	715	8,720	11,665,931	1,236,180	1,083,218
				AUGMENTATION : 79 pensions.		AUGMENTATION : 152,962 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1890.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.		Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes			
	nouvellement	par suite de revision.	par suite de décès	par suite de revision.		
576	"	"	"	"		
1,951	"	"	1	"		
"	"	"	2	"		
4,469,452	242	2	215	2		
15,600	"	"	18	"		
19,201	"	"	1	"		
"	"	"	1	"		
64,959	1	"	4	"		
660,498	19	"	29	"		
663,257	41	2	30	1		
1,114,967	109	4	78	2		
397,754	32	"	19	"		
118,409	10	"	9	"		
2,184,429	111	"	155	"		
2,452	2	"	2	"		
445,539	46	1	61	1		
22,988	"	"	9	"		
1,635,051	164	8	68	7		
11,816,895	777	17	702	13		
	794		715			

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(66)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1889.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur
Ministère de la Justice.									
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>									
1	Dercine, G-A J., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Tournai (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 de celle du 25 juillet 1867)	71	7,000	505-504	12	Willems, G-F., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art 1 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	911	186
2	Willème, T-A, commis à la maison de sûreté de Liège (art 3, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	300	344	13	Bertrand, E J, surveillant de 2 ^e cl à la maison d'arrêt de Bruxelles (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	52	383	193
3	Coher, J-L, surveillant des travaux à la maison spéciale de réforme de Saint-Hubert (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	60	041	Id	14	Jamar, F-A-G-F, premier président de la Cour d'appel de Bruxelles (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	72	9,625	227
4	Verstrepen, L, messenger du parquet de la Cour d'appel de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	63	822	566	15	Massart, L-C-J., substitut de l'auditeur général près la Cour militaire (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	66	5,184	227
5	Ricard, P.-C.-J, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Charleroi (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	55	3,278	18	16	Quintin, F J, surveillant de 3 ^e cl à la maison de sûreté de Gand (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	66	1,012	Id
6	Leroy, F-I-A, substitut du procureur du Roi près le tribunal de 1 ^{re} instance de Tongres (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	37	2,005	Id	17	Mulders, J. J, surveillant de 1 ^{re} cl à la maison d'arrêt de Turnhout (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	62	1,228	238-239
7	Jansegers, P-J, magasinier à la prison centrale de Louvain (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	68	1,503	34	18	Clement, H-N, chef de division à l'administration centrale du Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	4,599	256
8	Morrau, E-J, greffier de la justice de paix du canton de Paturgages (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	55	641	102	10	De Jongh, P-J, chef de division à l'administration centrale du Ministère de la Justice (art. 1 ^{er} , 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	60	4,243	200
9	Rousseeuw, A-M, surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	45	744	122	Total . . .				
10	Wauters, J, greffier adjoint à la Cour de cassation (art 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	75	3,375	157	50,142				
Ministère de la Justice.									
<i>Pensions ecclésiastiques</i>									
11	Devisser, E.-J, greffier de la justice de paix du canton nord de Charleroi (art 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	60	2,550	Id.	1	Despat, J.-J., curé de 2 ^e classe à Etalle (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,500	303-304
					2	Baussart, F.-T., desservant à Empinne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	80	1,200	Id.
					3	Flamme, J.-B.-E, desservant à Bousoit (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	78	1,200	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
4	Bidet, N.-A.-J., desservant à Brasmenil (art. 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,178	303-304	22	Caise, M.-J., desservant à Villers-S'-Amand (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	81	1,260	54
5	Verdonck, F.-H., desservant à Beer-nem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,130	Id.	23	Lapostolle, E., desserv. à Calonne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	564	Id.
6	Allard, M., desservant à Frizet (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	986	Id.	24	Deroitte, V.-B.-J., desservant à Fanzel (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	486	49-50
7	Scohy, C.-J., desservant à Thy-le-Château (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	54	593	Id.	25	Nélis, F.-T., desservant à Vieux-Sart (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	45	535	Id.
8	Stiévenard, A.-J., desserv. à Croix-lez-Rouveroy (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	707	Id.	26	Baltus, J.-F., chapelain à Maredret (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	60	772	102
9	Huberty, A.-C., desservant à Cowan (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	60	1,082	Id.	27	Denuit, L.-H.-J., desservant à Guignies (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,100	122
10	Danis, P., curé de 2 ^e classe à Asche (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,600	350	28	Bosquée, T.-F., desservant à Rendoux-Haut (art. 12, 20, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	51	428	130
11	Vervoort, J.-J., desservant à Etterbeek (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	85	1,200	Id.	29	Goossens, J.-J.-H., desservant à Attenhoven (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.
12	Demaret, T.-H., desserv. à Leernes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	1,155	Id.	30	Peeters, P.-J., desservant à Ruysbroeck (Anvers) (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	55	622	137
13	Dupriez, F., desservant à Eessen (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,116	Id.	31	Heindrichs, H.-J., desservant à Bettincourt (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	48	581	Id.
14	Dautrif, A.-A.-J., desservant à Bolinne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.	32	Goffin, P.-L., desservant à Mesnil-S'-Blaise (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,125	Id.
15	Warzée, H.-J.-L., desserv. à Bois-de-Villers (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.	33	Sagin, J.-J., desservant à Anhée (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,145	Id.
16	Dardenne, N.-A., desservant à S'-Remy (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,069	344	34	Michiels, G.-J.-N., desservant à S'-Roch (Laeken-Molenbeek) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	186
17	Leroy, P.-J.-V., desservant à Profondeville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	366	35	Poelaert, H.-F., desservant à Brambrugge (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,145	Id.
18	Verreet, J.-J., vicaire à Niel (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	700	Id.	36	Vanlangenhove, F., vicaire à Kemseke (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	450	193
19	Talpe, B.-F., chapelain à Hooglede (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	589	Id.	37	Herbst, G.-F.-C., pasteur de l'église évangélique à Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12, 28 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	1,764	227
20	De Maeyer, H.-F., desservant à Petit-Jamine (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	849	18	38	Gaspar, J.-H., curé de 1 ^{re} classe à Arlon (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	2,047	Id.
21	Schleder, C.-J., desservant à Cens (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	54					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
26	Quinet, L.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	56	191	250- 251	4	Vander Elst, H.-J.	54	1,008	•
27	Mesplon, V.-A., instituteur à l'école moyenne à Pâturages.	60	1,704	241	5	Wiket, F.-J.	57	1,420	•
28	Linden, N., surveillant à l'athénée royal d'Arion.	60	1,828	241	6	Destrebecq, A.-D.-J.	55	905	•
29	Gérard, L., portier-concierge à l'athénée royal d'Arion.	66	740	244	7	Aerden, J.-F.-X.	52	1,567	•
30	Mueller, G.-F., directeur à l'admini- stration provinciale d'Anvers.	70	4,855	349	8	Caron, A.-G.	47	967	•
31	Maus, M., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	64	972	264	9	Cornelisse, L.	56	1,056	•
32	Houvenaghel, P.-A., professeur à l'école moyenne à Nieupoort.	75	116	265	10	V ^e Vandeveldt-Vanderhaegen, M.- M.	80	12	•
33	Sale, L.-J., professeur à l'athénée royal de Liège.	66	5,057	290	11	Dauby, L.-M.	45	745	•
34	Davidts, J.-H.-N., secrétaire-tré- sorier de l'école moyenne de Saint-Trond.	65	256	62	12	Ecrepant, D.	56	1,778	•
35	Beckers, A.-A.-J., maître de musique à l'école moyenne d'Anvers.	69	554	45	13	Flick	57	661	•
36	Buol, M.-C.-A., professeur à la section normale primaire de Bruges	62	1,171	18	14	Michel, P.	48	707	•
37	Lagye, B.-J., professeur au conser- vatoire royal de musique de Gand.	71	1,585	349	15	Marechal, J.-F.	54	725	•
38	Leroy, M.-F.-A., professeur ordi- naire à l'Université de Liège.	67	10,000	384- 365	16	Nicolas, F.	55	597	•
39	Laurent, A.-F., instituteur à l'école moyenne à Houdeng-Aimeries.	60	1,700	24	17	Grégoire, J.	52	1,213	•
40	Leroz, T.-M.-F., directeur de l'école moyenne à Spa.	60	5,664	24	18	Leruse, F.	56	1,571	•
41	Hénoul, F.-D.-M.-A., secrétaire- trésorier de l'athénée royal de Liège.	71	1,866	27-28	19	Renwart, F.-J.	61	1,057	•
42	Hertogh, H., professeur à l'Acadé- mie royale des beaux-arts, à Anvers.	67	5,958	59	20	Anciaux, V.-A.	55	744	•
	TOTAL		103,257		21	Soreyn, E.-A.	58	678	•
					22	Hurbin-Gorlia (M ^{me}), J.-S.-E.	52	337	•
					23	M ^{lle} Helskens, A.-F.	48	1,200	•
					24	Fontaine, A.-P.-F.	55	2,091	•
					25	Guersay, E.-H.-J.	54	1,255	•
					26	Roulin, A.	56	1,338	•
					27	M ^{lle} Scarcez, L.-A.	60	645	•
					28	Verhoeve, A.	55	1,675	•
					29	Hallut, N.-J.	54	1,517	•
					30	Claude, H.-J.	50	971	•
					31	Renier, C.-N.-L.-A.	65	655	•
					32	Schaeger, N.	50	862	•
					33	M ^{me} Naréchal-Chefneux, P.-A.	55	1,605	•
					34	Van Nieuwenhuysse, P.	60	1,820	•
					35	M ^{lle} Aillez, J.	56	908	•
					36	Desommes, J.-G.	55	1,955	•
					37	Dobbelaere, C.-L.	59	2,221	•
1	M ^{me} Casteleyn-Cornette, A.-M.-A.	52	445	•	38	M ^{lle} Daumeries, C.-F.	55	2,093	•
2	Pourbaix, A.-B.	58	2,417	•	39	Gosselin-Pluquet (M ^{me}), M.-J.-L.	56	1,942	•
3	Roquet, H.-L.	52	824	•	40	Lemaître, L.-G.	60	1,090	•

**Ministère de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.**

*Professeurs et instituteurs
communaux.*

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
41	Schillings, L.	51	1,711	•	77	Rynders, P.-A.	57	950	•
42	Vanwymeersch, E.-N.	42	214	•	78	Jonckeer, F.	58	1,423	•
43	Houvenaghel, P.-L.	44	903	•	79	Martin, J.-V.	60	1,182	•
44	Goeminne-Terblonde	55	934	•	80	Rynders, J.-N.	54	884	•
45	Noël, C.-J.	50	1,125	•	81	Vande Velde, F.-A.	59	258	•
46	Verhalle, A.	60	1,176	•	82	Ternest, C.	55	3,129	•
47	Biot, N.	63	689	•	83	Van Zalen, J.-J.	56	1,220	•
48	Lambert, H.-J.	55	250	•	84	Madou, A.	46	779	•
49	Huberland-Cabra, V.-J.	55	414	•	85	Moraut, D.-A.	53	956	•
50	Dawant, A.-A.-B.	61	1,721	•	86	Roets, L.-L.	50	970	•
51	Debruyne, J.-A.	60	1,458	•	87	Tyon, F.-J.	52	1,264	•
52	Geeraerts-Donnez, F.-A.	60	1,357	•	88	Vanheugen, N.-J.	55	2,855	•
53	Piessers, J.-M.	61	766	•	89	Bossaerts, J.-C.	61	1,573	•
54	Roussenfeld, F.-E.-B.-D.	54	651	•	90	Carpentier, C.	62	1,101	•
55	Biéva, L.-J.	57	1,525	•	91	De Wolf, A.	53	1,454	•
56	Delville, J.	58	1,266	•	92	Hallez, C.-T.	63	2,618	•
57	Janot, J.-J.	61	1,102	•	93	Moors, H.	60	1,907	•
58	Recbt-Lejeune, L.-E.-N.	28	260	•	94	Adam, M.-M.-M.	60	1,580	•
59	Thomas, N.-J.	51	1,589	•	95	Jeanjean, P.	54	1,089	•
60	Hubin, F.-V.-J.	54	1,051	•	96	Leblanc, F.	55	1,535	•
61	Moucheron, A.	60	461	•	97	Rosa, G.-J.	62	2,425	•
62	Van Hoeck, B.-J.	60	545	•	98	Glatigny, C.-J.	58	1,105	•
63	Lambert, J.-B.	55	275	•	99	Bouchez, E.-J.-N.	40	178	•
64	Smeets, J.-M.	55	277	•	100	Claes, C.	56	1,205	•
65	De Permentier, P.-J.	55	175	•	101	Dessart, D.-F.	40	762	•
66	François, P.-J.	57	1,688	•	102	Detal, E.-J.	57	1,126	•
67	Wallaert, M.-E.	53	402	•	103	Durbecq-Neffe, C.-J.	59	465	•
68	De Winter, A.-M.-P.	55	64	•	104	Hébert-Stevens, J.-C.-J.-L.-J.-A.	52	567	•
69	Claise, C.-A.	57	918	•	105	Taburiaux, Th.	43	706	•
70	Jallet, H.-A.	50	968	•	106	Tossens, L.-J.	51	1,176	•
71	Van Durme, H.	54	1,696	•	107	Van Steene, C.	61	1,374	•
72	Bollen, J.-M.	55	985	•	108	Waermoes, J.-A.	56	1,606	•
73	Jaumin, A.-A.	54	1,080	•	109	Lambotte, J.-J.	65	1,288	•
74	Nefontaine, J.	58	1,113	•	110	Storms, L.	53	1,051	•
75	Polaerts, P.-G.	55	1,068	•	111	Servais J.-P.	61	1,000	•
76	Piret, L.-M.	52	1,258	•	112	Quinet, L.-J.	56	1,726	•

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
113	Watbelet, P.-J.-J.	50	1,041	•	150	Denys, J.	52	1,880	•
114	Nesplan, V.-A.	60	562	•	151	Van Lays-Verbist, N.-T.	50	1,086	•
115	Ducornez, J.-F.	70	175	•	152	Buol, M.-C.-A.	62	904	•
116	Horgnis-Menquin	51	519	•	153	Pirlet-Nihoul, M.-R.-C.	60	1,578	•
117	Mathys, E.	29	202	•	154	Van Engeland, J.-B.	56	1,840	•
118	Vercruyce, N.	56	1,480	•	155	Rasquin-Moxhet, M.-C.	55	76	•
119	Faux, A.-J.	59	501	•	156	Desurpalis, A.-J.	67	1,268	•
120	Mensing, J.-H.	58	1,227	•	157	Lhoir, C.-D.	56	1,451	•
121	Olivier, J.-B.	55	455	•	158	Noël, C.-J.	60	1,418	•
122	De Smaele, D.	50	1,256	•					
123	Janssens, J.-J.	58	687	•		TOTAL.		175,890	
124	Froment, D.-F.	67	2,000	•					
125	Petitjean, H.-J.-J.	56	689	•					
126	Van Zalen-De Neus, N.-A.-C.	55	1,165	•		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
127	Maus, M.	64	1,228	•		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
128	Houvenaghel, P.-A.	76	244	•	1	Renson, H.-G.-J., garde-rivière au service de la Meuse (art. 1 et 8).	65	675	•
129	Peeters-Labhaye, P.	59	595	•	2	Bellefroid, J.-L., secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, etc. (art. 1, 8 et 15).	74	7,500	•
130	Roland-Herve, A.-E.-P.	37	463	•	3	Culot, A.-J., garde forestier à Houyet (art. 3 et 8).	61	94	•
131	De Vreese, E.-N.	58	1,448	•	4	Van Laeys, C., garde forestier (art. 1 et 8).	71	56	•
132	Joye, E.	60	1,222	•	5	Courtois, J.-B., éclusier au canal de Charleroi à Bruxelles (art. 5 et 8).	63	890	•
133	Buyse, J.-B.	61	1,080	•	6	Liétard, S.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	69	424	•
134	Christiaens, P.-F.	62	4,581	•	7	Jacquet, P.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	71	571	•
135	Martin, F.-A.	50	691	•	8	Adam, L., pontonnier au canal de Mons à Conlé (art. 3 et 8).	65	407	•
136	Mertens, J.-F.	55	1,553	•	9	Vercammen, G., garde forestier (art. 3 et 8).	69	192	•
137	Sale, L.-L.-J., dit Salle, A.	66	647	•	10	Seyler, H.-F.-E., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 3 et 8).	63	2,428	•
138	Henrion, F.-A.	57	567	•	11	Wittebroodt, C.-F., surveillant de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	70	2,103	•
139	Alard, dite Allard, A.	67	345	•	12	Gelissen, H., garde forestier (art. 1 et 8).	75	450	•
140	Boreux, A.-A.	39	653	•	13	Mullaert, C.-L., pontonnier à Bru- ges (art. 1 et 8).	69	518	•
141	Bourtembourg, E.-J.	45	858	•					
142	Coryn, E.	56	685	•					
143	Du Bois, F.-A.	53	1,158	•					
144	Bernier, H.-J.	45	800	•					
145	Gils, L.	61	1,454	•					
146	Pinte-Vincx, J.-A.	51	80	•					
147	Bouchat, A.-J.	38	567	•					
148	Box, L.	50	1,099	•					
149	Byl, L.	56	1,407	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
14	Jegers, I.-J., conducteur principal de 2 ^e classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 13).	69	2,675	"		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
15	Rodenbach, C.-F.-V., vérificateur des poids et mesures (art. 1 et 8).	65	3,569	"	1	<i>Fonctionnaires et employés.</i> Bouillot, F.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	1,150	350
16	Vandeketel, F.-J., aide-éclusier (art. 1 et 8).	72	755	"	2	Fleury, A.-C.-A., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	39	581	"
17	Vankerm, H., directeur au Minis- tère de l'Agriculture, etc. (art. 1 et 8).	65	5,158	"	3	Bossut, H.-F.-J., 1 ^{er} chef-garde (art. 1 et 8, § 2).	68	1,092	"
18	De Poorter, L., éclusier contrôleur à Bruges (art. 1, 8 et 15).	75	1,248	"	4	Le Docte, Th.-D., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	68	3,837	"
19	Leruth, F.-I., éclusier sur l'Ourthe canalisée (art. 5, 8 et 14)	68	300	"	5	Mottin, J.-B.-D., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	68	2,625	"
20	Coulouvaux, N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	72	55	"	6	Bonet, J.-J.-L., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	68	2,361	"
21	Leblanc, L.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	69	577	"	7	Raparlier, F.-A.-G., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	68	4,150	"
22	Parisel, L.-E., directeur au Minis- tère de l'Agriculture, etc. (art. 1, 8 et 15).	72	5,400	"	8	Fréson, H., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	68	1,525	"
23	Poirot, F.-J.-A., brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	69	825	"	9	Sorel, P.-F., contre-maitre char- pentier au service de la marine (art. 5 et 8, § 1).	65	1,014	"
24	Preumont, A.-L.-J., brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 15).	66	825	"	10	Van Snick, J.-D.-J.-G., chef de bureau au secrétariat général (art. 5 et 8, § 1).	63	3,788	42-43
25	Blasin, A.-J., pontonnier au canal de Pommerœul à Antoing.	66	550	"	11	Kessler, P.-M.-J.-D., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	69	5,112	"
26	Lamury, C.-J., commis de 1 ^{re} classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 3, 8 et 15).	69	2,100	"	12	De Coninck, J.-J., commis au che- min de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	60	2,525	"
27	Gevenois, J.-B.-F., vérificateur des poids et mesures (art. 1 et 8).	67	2,669	"	15	Grapin, P.-J., chef-facteur de sta- tion (art. 1 et 8, § 1).	72	1,100	"
28	Vignerou, J.-B., palefrenier du haras de l'État (art. 5 et 8).	59	656	"	14	Nihard, F., chaudronnier au ser- vice de la marine (art. 1 et 8, § 1).	70	1,100	"
29	Vandamme, F., chef de bureau à l'administration centrale (art. 1 et 8).	66	3,080	"	15	Éveraert, J.-E., pilote de 1 ^{re} classe (art. 5 et 8).	58	1,831	"
30	Badré, A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	67	586	"	16	Mondelē, Ch.-L., huissier au secré- tariat général (art. 1, 8 et 15).	68	1,565	"
31	Pype, P.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	76	35	"	17	Youté, P.-A.-A., chef de division au chemin de fer (art. 1, §§ 1 et 15).	68	4,581	"
32	Salpéteur, H.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	75	517	"	18	Museur, A., chef de bureau des télégraphes (art. 1 et 8, § 1).	68	2,972	"
					19	Sorel, P.-F., contre-maitre char- pentier au service de la marine (art. 5 et 8, § 1).	64	1,074	77-78
	TOTAL		47,215		20	Rogister, N.-E., directeur de service à l'administration des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 15 et 59).	68	5,775	96
					21	Demarteau, M.-F.-Th., chef de bureau à l'administration des postes (art. 1 et 8, § 1).	68	5,511	"

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Art. des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
22	Persyn, C-G C, commis-chef à l'administration de la marine (art 5 et 8, § 1)	51	1,205	96	46	Despriets, F, facteur rural (art 5 et 8)	65	601	96
25	Lepaily, A J, facteur rural (art 5 et 8)	65	617	•	47	Tytgat, C, facteur de station (art 1 et 8, § 1)	68	1,227	•
24	Willem, P J, facteur rural (art 5 et 8)	65	728	•	48	Mallet, J-B-H, chef de station (art 1 et 8, § 1).	66	2,140	•
25	Jadot, C-B, facteur rural (art 5 et 8)	65	664	•	49	Fréson, H, chef-facteur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	69	1,856	144
26	Steinotte, V J, facteur de perception (art 5 et 8).	62	786	•	50	Gellens, I-A E, chef de bureau au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	45	1,756	•
27	Quenin, D-H, facteur de perception (art 5 et 8)	61	781	•	51	Chevalier, F-F-F-Γ, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	40	798	•
28	Maetens, A-C-L, facteur rural (art 5 et 8)	61	695	•	52	Hennequin, I F F, chef de bureau au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	50	2,588	•
29	Mahy, J J, facteur rural (art 5 et 8)	61	744	•	53	Van I oo, F, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	59	785	•
30	Seghin, E C, facteur rural (art 5 et 8)	61	589	•	54	Deroo, E C A, facteur rural (art 5, 8 et 15)	65	900	•
31	Salence, C J, facteur des postes (art 5 et 8)	60	715	•	55	Swallen, J-B, facteur rural (art 5 et 8)	59	647	•
32	De Wit, A, facteur de perception (art 5 et 8)	59	812	•	56	Questeman, E, facteur de perception (art 5 et 8)	56	871	•
33	Nolet, J F, facteur rural (art 5 et 8)	59	698	•	57	Bouchez, N-I, chef de bureau au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	72	1,562	•
34	Lambert, J-L, facteur rural (art 5 et 8)	58	590	•	58	Marliere, F F-J, commis au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	65	2,725	•
35	Grandelet, E-F, facteur rural (art 5 et 8)	57	651	•	59	Arissé, I A, portier au chemin de fer (art 1, 8 et 15)	66	1,550	•
36	Golard, A-J, facteur rural (art 5 et 8)	55	524	•	60	Houtman, C-H, chef garde au chemin de fer (art 5 et 8)	56	1,415	•
37	Calembert, F B, facteur rural (art 5 et 8)	55	554	•	61	Van Loo, E-A, pilote (art 5 et 8)	51	1,468	•
38	Wilputte J G, facteur rural (art 5 et 8)	52	529	•	62	Herpain, L-A, commis des postes (art 5 et 8, § 1)	49	1,098	•
39	Guillaume, L, facteur de perception (art 5 et 8)	51	765	•	63	Keppens G-E, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	57	607	•
40	Schayes E I, facteur de perception (art 5 et 8)	49	742	•	64	Bertinchamps H-I, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1).	45	654	198
41	Lobelle, C, facteur rural (art 5 et 8)	48	420	•	65	Maghin, Th, facteur rural (art. 1 et 8, § 2)	66	635	•
42	Chaqueue, F J, facteur rural (art 5 et 8)	45	522	•	66	Creyf, P A, facteur des postes (art 5 et 8)	58	848	•
43	Haesaert, M, facteur de perception (art 5 et 8).	40	592	•	67	Brahy, P-J, facteur rural (art 5 et 8).	57	609	•
44	Barthelemy, L-A, facteur rural (art 5, 8 et 14)	52	500	•	68	Woussen, J-B-C, facteur rural (art 5 et 8).	57	607	•
45	Herman, P., facteur rural (art 5 et 8)	55	520	•	69	Dumortier, C-L, facteur de perception (art. 5 et 8)	56	840	•
					70	Westerlinck, R, facteur rural (art 5 et 8, § 2).	50	568	•

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
71	Vanderzwalm, Th, facteur des postes (art 5 et 8).	49	559	108	95	Bartholomeus, V, facteur de station (art 1 ^{er} et 8, §§ 1 ^{er} et 15).	65	1,387	237
72	Pairoux, J-J, facteur des postes (art 5 et 8)	47	664	"	94	Vogels, J-M P-C, chef de station (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	65	3,895	"
75	Deloul M D, commis au chemin de fer (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	68	1,942	"	95	Henry, A A, percepteur des postes (art 5 et 8, § 1 ^{er})	56	1,648	"
74	Mayard, J-J, chef de division au chemin de fer (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	67	5,897	"	96	Renier, P-F, pilote de viviere (art 5 et 8)	51	1,485	"
75	Itebeke, E J-B, facteur de station (art 1 ^{er} et 8)	67	1,146	"	97	Lenssen, A-A, auxiliaire des postes (art 5 et 8 §§ 1 ^{er} et 14 modifié)	51	500	"
76	Dernier, J-B, commis chef au chemin de fer (art 1 ^{er} et 8)	67	2,786	"	98	Duvivier, C, percepteur chef de station (art 1 ^{er} et 8, §§ 1 ^{er} et 15)	67	4,250	298
77	Guelton, J, commis chef au chemin de fer (art 1 ^{er} et 8, §§ 1 ^{er} et 15)	67	5,000	"	99	Dorsinfang, H-I, percepteur des postes (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	67	1,502	"
78	Ancolet, G, facteur rural (art 5 et 8)	62	675	257	100	Lenssens, S-B, percepteur des postes (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}).	67	1,096	"
79	Allinckx, I-B, chef de station (art 1 ^{er} et 8)	67	5,150	"	101	Canty, L, chef de station (art 5 et 8, § 1 ^{er})	46	1,137	"
80	Bastin, E, agreé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	49	485	"	102	Gilson V, facteur de station (art 5 et 9)	58	972	"
81	Horst, A-J, facteur de station (art 5 et 8)	56	504	"	105	Vandenbergeweghen, F, percepteur des postes (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	67	2,600	"
82	Airouts, J, facteur de perception (art 5, 8 et 15)	62	1,000	"	104	Lupsin, C F, facteur rural (art 1 ^{er} et 8)	66	660	"
85	Delulle, G-H, sous-chef de section au chemin de fer (art 5 et 8, § 1 ^{er})	40	758	"	105	Gortebecck, H-I, facteur de perception (art 1, 8 et 15)	66	985	"
84	Gossens, J-B-I, percepteur des postes (art 1 ^{er} et 8, §§ 1 ^{er} , 15 et 59)	67	3,950	"	106	Philippe, P-J, facteur rural (art 5, 8 et 15).	65	750	"
85	Duchêne, C-L, commis-chef à l'administration des postes (art 1 et 8, §§ 1, 15 et 59).	67	5,000	"	107	Degroote, J-C, facteur des postes (art 5 et 8)	61	810	"
86	Vranken, L-t-G, chef de station (art 1 ^{er} , 8 et 15)	67	4 456	"	108	Bouhisse, L-N-J, facteur rural (art 5 et 8, § 2)	57	680	"
87	Clément, B-A L-M.-A, chef de bureau des postes (art 1 et 8, §§ 1, 15 et 59)	67	5,556	"	109	Sangler, L, facteur des postes (art 5 et 8)	52	645	"
88	Hasaert, P-F, chef de station (art 1 ^{er} et 8, §§ 1 ^{er} et 15)	67	4 645	"	110	Durel, L, chef de station (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	59	5,418	"
89	Peeters, J F, commis-chef à l'administration des postes (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	67	2,977	"	111	Hecquet, L, facteur des postes (art 5, 8 et 15)	65	955	"
90	Groeven, N-L, chef de station (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	67	2,572	"	112	Peeters, G, facteur rural (art 5, 8 et 15)	64	750	"
91	Seghin, D-S, chef de station (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	67	4,508	"	113	Lecoq, J, facteur rural (art 5 et 8)	58	725	"
92	Haut, H-A, directeur de service à l'administration des chemins de fer (art 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er})	67	6,050	"	TOTAL . . .			185,477	

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
Ministère de la Guerre									
<i>(Pensions civiles)</i>									
1	Boels, C.-L., boutefeu	67	754	"	13	De Schrynmakers J.-L.-G. (écuyer) colonel (art. 1 ^{er})	58 1/2	5,000	40
2	Lecomte, F.-Y., agent de caserne- ment.	55	152	"	14	Bavay, A., colonel (art. 1 ^{er}) . . .	55	5,000	Id
5	Noël, G.-G.-G., professeur émérite Ecole militaire et Ecole de guerre	70	5,450	"	15	Carbonelle, J.-J.-A., colonel (art. 1 ^{er})	60	5,000	Id
4	Debiève, F.-J.-C.-A., chef de bu- reau à titre personnel.	65	2,866	"	16	Hamer, J.-M., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er})	58	4,000	Id
5	Dewilde, P., professeur émérite Ecole militaire.	54	6,500	"	17	Marx, J., major (art. 1 ^{er})	58	5,500	Id.
6	Collaert, X.-J.-G., garde du génie de 1 ^{re} classe	57	1,948	"	18	Rothermel, E.-J.-J., capitaine (art. 1 ^{er})	55	3,000	Id
7	Rosomme, J.-A.-G., portier-con- signe.	60	250	"	19	Ronday, M., major (art. 2 § 3)	58	3,155	Id
8	Dechange, A.-J.-J., employé supé- rieur à la fonderie.	65	2,187	"	20	Loppens, G.-L., capitaine (art. 2 § 5)	55	2,665	Id
9	Dierckx, J., chef de division . . .	70	5,551	"	21	Tydgadi, E. A., capitaine (art. 2 § 5)	55	2,515	Id.
10	Monderlier, L.-F., agent de caser- nement	62	170	"	22	Courtin, L.-E.-P., capitaine (art. 2 § 1)	50	2,588	Id.
	TOTAL		25,588		23	Neveu, F., capitaine (art. 2 § 1).	48	1,969	Id
					24	Rousseaux, L.-F., capitaine (art. 2 § 1).	55	2,738	Id
					25	Gaillaert, H.-J., capitaine (art. 2 § 1).	46 1/2	1,038	Id
					26	Claes, T.-A., tisanier (art. 21) . .	51	735	41
					27	Degroote, A., tisanier (art. 21) . .	44	685	Id.
					28	Vermeulen, J.-L., premier sergent clairon (art. 21).	59 1/2	840	Id.
					29	Gilis, F.-A., musicien gagiste (art. 21).	42	672	Id.
					30	Braham, J.-S., soldat (art. 21) . .	45	580	Id
					31	Verachtert, F.-A., musicien gagiste (art. 21).	55 1/2	794	Id.
					32	Hockers, M., sergent (art. 21) . .	52 1/2	777	Id
					33	Janssens, C.-J. M., sergent (art. 21)	51 1/2	722	Id.
					34	De Block, E., premier sergent (art. 21).	60	815	Id.
					35	Bullaert, F. J., brigadier (art. 21).	50 1/2	570	Id
					36	Hoton, J., trompette major (art. 21)	53	798	Id.
					37	De Ridder, L., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	51 1/2	895	Id.
					38	De Beer, A.-G.-E.-M., maréchal des logis chef (art. 21).	58 1/2	695	Id.
					39	Vanherweghe, P., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	58 1/2	1,020	Id
					40	Liévin, A. C., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	48 1/2	761	Id.
					41	Lawaric, G.-J., gendarme (art. 21)	56	669	Id
					42	Masson, J.-B.-J., gendarme (art. 21).	55	662	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
43	Lorent, A -L J, gendarme (art 21)	51	641	41	74	Bay, A.-J, musicien gagiste (art 21)	54 ¹ / ₂	760	150
44	Degryse, P -J, gendarme (art 21).	51 ¹ / ₂	654	Id	75	De Graef, G L, premier s'gent clairon (art 21)	58 ¹ / ₂	856	Id
45	Kiertz, N -F, gendarme (art 21)	48 ¹ / ₂	627	Id	76	Werson, N -D premier-sergent (art 21).	47	751	Id
46	Lagrou, L -J, gendarme (art 21)	56 ¹ / ₂	625	Id	77	De Jong, F A, maréchal-ferrant (art 21)	65	480	Id
47	Massin, F -J, gendarme (art 21)	47 ¹ / ₂	620	Id	78	Schmidt, C -G, conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art 21)	59 ¹ / ₂	1,020	Id.
48	Lepage, J -B, gendarme (art 21)	55	616	Id	79	Lambrechts, A, adjudant de bat- terie (art 21)	56	815	Id.
49	Nicolay, H -J, gendarme (art 21)	46 ¹ / ₂	615	Id	80	La Cassc, A F, adjudant de bat- terie (art 21)	41 ¹ / ₂	727	Id
50	Gillet, J -J, gendarme (art 21)	50 ¹ / ₂	606	Id	81	Vereauteren, C, trompette (art 21)	47 ¹ / ₂	404	Id.
51	Classe, J J, gendarme (art 21)	44	599	Id	82	Cuvclier, P, maréchal des logis chef (art 21)	45	756	Id
52	Aubertin, M C, gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	564	Id	83	Petit, J -B -J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	60 ¹ / ₂	1,020	Id
53	Marnette, C J, gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	560	Id	84	Gillet, J -B, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	58	1,000	Id
54	Dchaeck, C, soldat réformé (art 21)	56 ¹ / ₂	542	Id	85	Gelhausen, P, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	56 ¹ / ₂	1,000	Id
55	Janssen, H -J, Major (art 20).	57 ¹ / ₂	5,650	59	86	Frayman, C L J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	50 ¹ / ₂	958	Id
56	Pyr dit Ruys, A -J A, soldat (loi du 27 mai 1840)	45	276	44	87	Pierre, J -M brigadier de gen- darmcrie (art 21)	46	718	Id
57	Sarazin, H -M -A, major (art 20).	54	5,650	88	88	Gerard, G.-J, brigadier de gen- darmcrie (art 21).	42	571	Id
58	Keiner, J -J, caporal (loi du 27 mai 1840).	40	570	141	89	Robert, J -B, gendarme, (art 21).	54	665	Id
59	De Wandeler, A, soldat (loi du 27 mai 1840)	51	326	Id	90	Stroom, J -B, gendarme (art 21)	57 ¹ / ₂	651	Id
60	Demasy, E -C E, capitaine (loi du 27 mai 1840)	44	1,350	145	91	Carnoy, H, gendarme (art 21)	50 ¹ / ₂	644	Id
61	Mouzon, H, capitaine (loi du 27 mai 1840)	57 ¹ / ₂	1,075	Id	92	Cornelis, E, gendarme (art 21)	49 ¹ / ₂	657	Id
62	Verhagen, P J capitaine (loi du 27 mai 1840).	40 ¹ / ₂	1,225	Id	93	Louette, F -J, gendarme (art 21)	48	627	Id.
63	Bar, E A -J, lieutenant (loi du 27 mai 1840)	50 ¹ / ₂	740	Id.	94	Andrienne, I J, gendarme (art.21)	40	588	Id
64	Simon, L -M -J, sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840)	33	616	Id	95	Balleux, L J, gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	581	Id
65	Vedrine, J -M -J, lieutenant géne- ral (art. 1 ^{er})	65	7,500	141	96	Bontemps, F -J, gendarme (art 21)	58	560	Id
66	Moerman, J, sergent (art 19)	57 ¹ / ₂	840	150	97	Voet, V, gendarme (art 21)	44 ¹ / ₂	560	Id
67	Dargent, A -X, gendarme (art 20)	45 ¹ / ₂	700	Id.	98	Mairion, E -J, gendarme (art 21).	28 ¹ / ₂	560	Id
68	Mellaerts, A, tisanier (art 21)	48 ¹ / ₂	727	Id	99	Xhoffer, M C J, général-major (art 1 ^{er})	62 ¹ / ₂	6,200	145
69	Coucke, C, ouvrier (art 21)	60	480	Id	100	Felsenhart, J -P, intendant de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er}).	65	5,000	Id.
70	Minten, H -S, sergent (art 21)	56	676	Id	101	Vanhoutte, G -F -J, colonel (art 1 ^{er})	59 ¹ / ₂	5,000	Id
71	Gourdin, E -G, caporal (art 21)	45	426	Id	102	Bertrand, P, colonel (art 1 ^{er}).	56 ¹ / ₂	5,000	Id.
72	Haelewycck, M -A -L, musicien gagiste (art 21)	50 ¹ / ₂	827	Id					
73	François, J -F, lieutenant (art 2, § 3)	55	1,712	145					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
103	Bougard, L.-H., colonel (art. 1 ^{er}).	58	5,000	145	134	Fourmanoir, E., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2 § 5).	58	2,544	145
104	Detillieux, A.-T., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.	155	Massart, L.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	887	150
105	Sonval, H.-A., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.	156	Fenaux, A., soldat (loi du 27 mai 1840).	51	274	236
106	Simar, C.-M., chef de musique assimilé aux lieutenants (art. 1 ^{er}).	69 ¹ / ₂	2,220	Id.	157	D'Alwein, P., soldat (loi du 27 mai 1840).	50 ¹ / ₂	274	Id.
107	de Hollain, C.-E., (Écuyer) lieutenant-colonel (art. 2 § 5).	58	5,750	Id.	158	Wathelet, H., maréchal des logis armurier (art. 18).	56	840	240
108	Déom, F., major (art. 2 § 5) . .	58	5,218	Id.	159	Van Cleemput, J., portier (art. 1 ^{er}).	54	665	Id.
109	De Ring, G.-F.-J., capitaine (art. 2 § 5).	55	2,250	Id.	140	Moerman, F.-J., cuisinier (art. 21).	55	602	Id.
110	Meeus, J.-C., capitaine (art. 2 § 5).	55	2,925	Id.	141	Deltenre, F., premier sergent (art. 21).	58	689	Id.
111	Vande Weghe, V., capitaine (art. 2 § 5).	55	2,700	Id.	142	Bourgeois, A.-H., premier sergent (art. 21).	55 ¹ / ₂	840	Id.
112	Brabant, P.-E., capitaine, (art. 2 § 5).	55	2,700	Id.	143	Timmermans, M., sergent (art. 21).	51 ¹ / ₂	794	Id.
113	Servais, V.-G., capitaine (art. 18).	45 ¹ / ₂	5,750	144	144	Hoste, A., musicien gagiste (art. 21).	45 ¹ / ₂	755	Id.
114	Doncux, A., major (art. 20) . . .	49 ¹ / ₂	5,650	Id.	145	Stellamans, J.-F., premier sergent (art. 21).	54	852	Id.
115	Schaar, E., major (art. 20) . . .	55 ¹ / ₂	5,650	Id.	146	Van Genck, L., premier sergent (art. 21).	58 ¹ / ₂	840	Id.
116	Vanden Steen de Jehay, H.-A.-C.-M.-J.-G. (comte, capitaine (art. 20).	58 ¹ / ₂	5,125	Id.	147	De Clerck, P.-F.-F., adjudant de batterie (art. 21).	50 ¹ / ₂	840	Id.
117	Maréchal, F.-V.-L., capitaine (art. 20).	44	2,500	Id.	148	Devred, C.-G., adjudant de batterie (art. 21).	48 ¹ / ₂	751	Id.
118	Paret, V.-V., capitaine (art. 20).	41 ¹ / ₂	2,500	Id.	149	Jacquet, D.-J., maréchal des logis chef (art. 21).	45	722	Id.
119	Macquet, E.-C.-F., médecin de bataillon de 2 ^e classe (art. 20).	56 ¹ / ₂	1,850	Id.	150	Castelain, P., soldat (art. 21) . .	41	356	Id.
120	Derache, G., colonel (art. 21) . .	58	5,000	Id.	151	Nenquin, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	54 ¹ / ₂	950	Id.
121	Delannoy, L.-J., capitaine (art. 21).	55 ¹ / ₂	2,888	Id.	152	Copinc, J.-T., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	45	905	Id.
122	Mautsch, N., capitaine (art. 21) . .	51	2,665	Id.	153	Bertrand, J.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	41 ¹ / ₂	680	Id.
123	Combaz, P.-J.-D.-M., capitaine (art. 21).	45 ¹ / ₂	2,158	Id.	154	Dicrick, J.-B., brigadier de gendarmerie (art. 21).	54	794	Id.
124	Desprez, H.-C., capitaine (art. 21).	54	2,665	Id.	155	Mertens, J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	51	775	Id.
125	Istas, J.-J., capitaine (art. 21) . .	55	2,850	Id.	156	Janmin, F., brigadier de gendarmerie (art. 21).	42 ¹ / ₂	571	Id.
126	Cools, L.-J.-J., capitaine (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,815	Id.	157	Henri, F.-H., brigadier de gendarmerie (art. 21).	55 ¹ / ₂	672	Id.
127	Bayet, E.-L.-A., capitaine (art. 21).	45 ¹ / ₂	1,750	Id.	158	Cardon, J., gendarme (art. 21) . .	54	665	Id.
128	Duchêne, F.-A.-J., capitaine (art. 21).	50 ¹ / ₂	1,875	Id.	159	Petitjean, C.-J., gendarme (art. 21).	52	651	Id.
129	De Ridder, H.-G., capitaine (art. 21).	54	2,188	Id.	160	De Budt, P.-J., gendarme (art. 21).	51 ¹ / ₂	644	Id.
130	Fenaux, J.-G., capitaine (art. 21).	49	2,458	Id.	161	Delhaye, J.-J., gendarme (art. 21).	48	623	Id.
131	Thiriar, J.-J.-G., capitaine (art. 21).	49	1,688	Id.					
132	Caplain, A.-C., garde d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	44 ¹ / ₂	1,844	Id.					
133	De Fierlant, J.-H.-T., lieutenant (art. 21).	57 ¹ / ₂	971	Id.					

Numero d'ordre	NOMS INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
102	Colson, J-J, gendarme (art 21)	48	613	240	195	Keukeleire, G -J garde d'artillerie de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	58	2,500	145
103	Moons, R, gendarme (art 21)	46	600	Id	196	Pollet, T E J, capitaine (art 1 ^{er})	55	3,000	326
164	Binon, J C, gendarme (art 21)	46	602	Id	197	Walham, L -H, chef de musique assimilé aux lieutenants (art 1 ^{er})	60	1,850	Id
165	Crucifix, A J, gendarme (art 21)	52 ¹ / ₂	602	Id	198	Kuypers, G -G -J - P, major (art 2, § 5)	58	3,176	Id.
166	Blondiau, D, gendarme (art 21)	44	595	Id	199	Goffin, H -M -M, pharmacien de garnison de 2 ^e classe (art. 2, § 5)	58	2,469	Id.
167	Genin, H -J, gendarme (art 21)	48 ¹ / ₂	588	Id	200	Naton, A F, capitaine (art 2, § 5)	55	2,662	Id
168	Brasseur, A -J, gendarme (art 21)	44 ¹ / ₂	567	Id	201	Suttoi, P -G, capitaine (art 2, § 5)	55	2,887	Id.
169	Sauvage, G -L J, gendarme (art 21)	49	564	Id	202	Servais, L - M - F, capitaine (art 2, § 5)	55	2,850	Id
170	De Boeck, C, gendarme (art 21)	39	560	Id	205	de Lancker, P -J, capit (art 2, § 1)	44	1,957	Id.
171	Parizel, L -I, gendarme (art 21)	46	560	Id	204	Demelienne, A -I, capit (art 2, § 1)	46 ¹ / ₂	1,957	Id
172	Sornin, H -J, gendarme (art 21)	44	560	Id	205	Leurs, J M, major (art 21)	45	2,557	327
173	Elias, A J, gendarme (art 21)	45 ¹ / ₂	560	Id	206	De Decker, J, F, capitaine (art 21)	54 ¹ / ₂	2,757	Id
174	Cambiclin, A -L, général-major (art 1 ^{er})	61	6,200	242	207	Buelens J, capitaine (art 21)	48	1,069	Id.
175	Fourcault, D -E, colonel (art 1 ^{er})	61	6,000	Id	208	Lenssens, P, capitaine (art 21)	54 ¹ / ₂	2,775	Id
176	Halkin, H N L, colonel (art 1 ^{er})	60	5,000	Id	209	Di Mattinelli, A, heuten (art 21)	55 ¹ / ₂	925	Id
177	Dewante, A -F, lieutenant colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id	210	De Lauw, A -J, capitaine (art 21)	47	1,844	Id
178	Verhuere, A -P, lieutenant-colo- nel (art 1 ^{er})	55	4,000	Id	211	Timmermans, J -J -T, capitaine (art 21)	40	1,562	Id.
179	Landerwyn F, capitaine (art 1 ^{er})	55	5,000	Id	212	Ledocte, M J H, capitaine (art 21)	45	1,551	Id
180	Florines, J -R, capitaine (art 1 ^{er})	55	5,000	Id	213	Kessels, A -G -J -M, lieutenant (art 21)	52 ¹ / ₂	925	Id
181	Franckx, J -J -H -C, capitaine (art 2, § 5)	55	2,775	Id	214	Ducobu, E L V, commis aux écri- tures (art 21)	56	680	328
182	Taffe, F, capitaine (art 2, § 5)	55	2,888	Id	215	Slosse, H, sergent surveillant (art 21)	55	794	Id
183	Lacoste, F V, capitaine (art 2, § 1)	55	2,550	Id	216	Vangillewe, P J caporal (art 21)	51	511	Id.
184	Schoutet, A -D, capitaine (art 20)	49 ¹ / ₂	2,750	257	217	Vandenbroucke, J, maître tailleur (art. 21)	61	756	Id.
185	Theunis, E E -G, capit (art 20)	58 ¹ / ₂	2,500	Id	218	Strauwen, J -J, musicien gagiste (art 21)	52 ¹ / ₂	735	Id.
186	Girard, C -H E, major (art 21)	48	2,764	Id	219	Dilemon, H, premier sergent (art 21)	51	769	Id.
187	Carou, E -L -F -J, capit (art 21)	50	2,475	Id	220	Pardoën, B -J, musicien gagiste (art 21)	51	764	Id
188	Meurice, J -E, capitaine (art 21)	47	2,000	Id	221	Proust, A -V, soldat (art 21)	44	365	Id.
189	Smets, A F -T, capitaine (art 21)	54	2,925	Id	222	Taerwé, F -C, maître bottier (art 21)	46	760	Id.
190	Cavenale, C H E, capit (art 21)	48	2,000	Id	225	Vanderdood, H, soldat (art 21)	45	349	Id.
191	Flebus, J M -V, heuten (art 21)	27	925	Id					
192	Pulinx, E -F, lieutenant (art 21)	41 ¹ / ₂	1,156	Id					
193	Marique A -M G, pharmacien de 3 ^e classe (art 21)	54 ¹ / ₂	770	Id					
194	Van Hemelryk, C -H A, capitaine (art 2, § 5)	55	2,850	Id					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
224	Delogne, T.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	45 ¹ / ₂	802	328	5	Lepère, E., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 50 et 15).	71	5,926	2-3
225	Collart, A.-J.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52 ¹ / ₂	949	Id.	6	Gouffroid, H.-P.-J., contrôleur des droits de navigation (art. 1 et 8).	72	2,907	Id.
226	Lesire, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48 ¹ / ₂	744	Id.	7	Huet, N.-J., receveur des contri- butions (art. 5, 8 et 15).	62	2,457	Id.
227	Hennecart, H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	705	Id.	8	Dams, C., receveur des contribu- tions (art. 5 et 8).	65	1,558	Id.
228	Schouweiller, J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	697	Id.	9	Quartier, P.-M., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	66	4,507	47
229	De Greef, J.-J., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	57	819	Id.	10	De Cazenave, C.-F., directeur spé- cial du cadastre (art. 1, 8, 59 et 15).	72	5,775	Id.
250	Le Clerc, A.-A., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	46	759	Id.	11	Grégoire, L.-D., inspecteur du cadastre (art. 1, 8, 59 et 15).	65	4,875	Id.
251	Arnoul, J.-J.-D., gendarme (art. 21)	60	686	Id.	12	Neirinck, H.-J., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	4,425	Id.
252	Henrard, F.-A., gendarme (art. 21).	54	668	Id.	15	Vandevelde, C.-A., agent du Trésor (art. 1, 8 et 15).	70	4,200	Id.
255	Procureur, I.-J., gendarme (art. 21)	48 ¹ / ₂	640	Id.	14	Dock, J.-H., chef de bureau au Ministère (art. 1, 8 et 15).	72	5,450	Id.
254	Lenoir, J., gendarme (art. 21) . .	52 ¹ / ₂	605	Id.	15	Renard, L., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	68	2,040	Id.
255	Beine, J.-J., gendarme (art. 21) .	45 ¹ / ₂	605	Id.	16	Lochtmans, M.-A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	1,500	Id.
256	Sente, F.-J., gendarme (art. 21) .	48 ¹ / ₂	595	Id.	17	Laloyaux, E., receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	68	4,875	93
257	Hourand, L.-J., gendarme (art. 21).	45	595	Id.	18	Fremaux, A., receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	66	5,620	Id.
258	Detaille, J.-N., gendarme (art. 21).	47 ¹ / ₂	584	Id.	19	Collinet, J.-J.-J., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	69	2,574	Id.
259	Mathot, J.-E., gendarme (art. 21).	49	577	Id.	20	Ruelle, C.-L., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	65	2,084	Id.
240	Dupont, L.-J., gendarme (art. 21).	41 ¹ / ₂	577	Id.	21	Vincart, F.-A., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	62	2,190	Id.
241	Bougelet, A.-H., gendarme (art. 21).	50	574	Id.	22	Thonet, D.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	61	840	Id.
242	Boodts, P.-F., gendarme (art. 21).	40 ¹ / ₂	570	Id.	25	Laurent, G.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	48	845	Id.
245	Guelff, A., gendarme (art. 21) . .	40	567	Id.	24	Roland, D.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,144	Id.
244	Burniaux, L.-E., gendarme (art. 21)	45	560	Id.	25	Demorsy, J.-F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,162	Id.
TOTAL			384,069		26	Reumont, L.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	63	1,162	Id.
Ministère des Finances.									
<i>Fonctionnaires et employés.</i>									
1	Canivet, H.-L., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	72	5,250	2-3	27	Saintmaux dit Saint-Maux, E.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	1,352	Id.
2	De Rasse, G.-M.-J., receveur des droits de succession (art. 1, 8 et 15).	65	5,250	Id.	28	Swinnen, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	69	1,162	Id.
3	De Raikem, J.-F.-J.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	5,062	Id.					
4	Willems, E.-H., agent du Trésor (art. 1 et 8).	72	4,157	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
29	Vaes, H.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	3,150	95	54	Fraikin, C.-J., géomètre du ca- dastre (art. 1, 8 et 15).	68	2,061	182- 185
30	Meunier, L.-J., chef de bureau au Ministère (art. 1, 8 et 15).	69	5,120	Id.	55	Collet, H.-L., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	70	2,040	Id.
31	Papier, C.-V.-A., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	65	1,574	Id.	56	Schwartz, J.-N., géomètre du ca- dastre (art. 1 et 8).	67	1,951	Id.
32	Ryckeman, J.-J.-L., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,462	Id.	57	Vaes, A.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,757	Id.
33	Toubon, J.-S., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	58	Herzet, F.-J., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15).	70	1,725	Id.
34	Robin, J.-B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.	59	Duchêne, C., receveur des douanes (art. 1 et 8).	65	1,478	Id.
35	Jacquemain, L.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	60	Wilmart, A.-F., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,462	Id.
36	Deplanchon, L.-J., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	61	2,102	Id.	61	Clauwaerts, H., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.
37	Godfrin, C.-J., sous-contrôleur des accises (art. 5, 8 et 15).	64	1,987	Id.	62	Maes, P.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
38	Lambelé, H.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,162	Id.	65	Clippe, E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,162	Id.
39	Simon, J.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	948	Id.	64	Strée, F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
40	Plas, J.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	900	Id.	65	Vanderkeijen, C.-E., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	825	Id.
41	Macq. P., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	825	Id.	66	Dessy, E.-J., receveur de l'enre- gistrement en disponibilité (art. 5 et 8).	65	4,105	Id.
42	Derette, F.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	804	Id.	67	Meunier, J.-J., lieutenant des doua- nes (art. 5, 8 et 15).	64	1,987	Id.
45	Bongart, L.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	718	Id.	68	Caillet, V.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,612	Id.
44	Wagner, H.-A.-R., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	601	Id.	69	Valentin, C.-F.-G., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.
45	Dethier, I.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	44	558	142	70	Wanten, F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.
46	Bouvrin, A.-J.-G., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	60	1,502	Id.	71	Evrard, J.-B., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,162	Id.
47	Philippe, G.-J., brigadier des douanes (art. 5, 9 et 15).	57	1,162	Id.	72	Ferot, J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.
48	Buelens, P.-F., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	828	Id.	73	Jeanjot, S.-O., brigadier des doua- nes (art. 5 et 9).	57	1,095	Id.
49	Laviolette, Y.-C.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	2,555	Id.	74	Renard, P., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,056	Id.
50	Michel, F.-C.-L.-N., vérificateur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	42	1,951	182- 185	75	Losson, A., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	900	Id.
51	Wertz, J.-H.-J., huissier au Mi- nistère (art. 1, 8 et 15).	76	1,500	Id.	76	Lettani, J.-C., commis des accises (art. 5 et 8).	64	861	Id.
52	Michel, J.-B., contrôleur des doua- nes (art. 1, 8 et 15).	68	3,150	Id.	77	Lemaire, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	848	Id.
53	Willain, A.-J.-B., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	71	2,502	Id.					

Numéro d'ordre.	NOM, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOM, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
78	Vangassen, J.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	786	182-185	99	Ley, J.-C., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	1,118	287-288
79	Wyllemans, H.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	652	Id.	100	Capoen, C.-L.-C., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	945	Id.
80	Jaengette, F.-J., commis des accises (5 et 8).	57	370	Id.	101	Jacques, T.-A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	888	Id.
81	De Cock, H.-F., géomètre du cadastre (art. 1, 4, 59 et 13).	71	2,061	240	102	Lagae, F.-C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	64	782	Id.
82	Boembeke, J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	71	2,506	Id.	105	Raymakers, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	528	Id.
83	Wacquez, F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	68	3,215	Id.	104	Coenraets, J.-V.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	5,045	Id.
84	Schindeler, G.-L., receveur des contributions (art. 1, 4, 59 et 13).	70	4,175	Id.	105	Puttemans, C.-P., essayeur de la garantie (art. 1 et 8).	60	4,285	Id.
85	Claes, P.-M., commis aux écritures (art. 1, 8 et 13).	67	1,804	Id.	106	Lahaie dit Lahaye, D.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	3,472	Id.
86	Garroy, P.-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,987	Id.	107	Gobert, A.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,550	Id.
87	Macq, T.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,737	Id.	108	Boudry, P.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	975	Id.
88	Pauwels, A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	109	Ver Eenooghe, G.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	823	Id.
89	Chomé, C.-V., commis aux écritures (art. 1, 8 et 13).	70	1,809	Id.	110	Nolf, P.-A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	815	Id.
90	Dampisy, E., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	64	2,410	Id.	111	De Keyser, dit Dekeiser, A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	810	Id.
91	De St-Remy, C.-F., commis des accises en disponibilité (art. 5 et 8).	61	725	287-288	112	Hacke, J.-C.-A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	62	1,467	349
92	Collignon, J.-P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	58	1,162	Id.	113	Van Zandycke, H.-G.-F., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	61	1,237	Id.
93	Henrolin, J.-E.-P., receveur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	48	1,052	Id.	TOTAL			217,520	
94	Vander Poorten, A., vérificateur des douanes (art. 5, 8 et 13).	63	2,493	Id.	—				
95	Franssen, L.-A., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	63	1,992	Id.	Cour des Comptes.				
96	Mottin, B.-C.-J., receveur des contributions en disponibilité (art. 5 et 8).	57	1,444	Id.	1	De Melser, Félix-Léon, concierge.	75	1,050	47
97	Verschelden, L.-J., receveur des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,200	Id.	2	Halkett, Charles-Augustin-Clément, sous-chef de bureau.	41	1,030	93
98	Rademakers, J.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,162	Id.	TOTAL			2,980	
				—					

(84)